



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupeement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

GEPL - Règlement des COUPES - 2024

Les Coupes GEPL doivent obligatoirement s'organiser lors d'un concours régional sur une piste extérieure, sur une journée et comprendre deux épreuves. Elles s'organisent sur les hauteurs 50 cm, 60 cm, 70 cm et 80 cm.

Les Coupes doivent être organisées avant le 30 septembre.

La date sera précisée par l'O.A. du GEPL et choisie sans concurrence avec des compétitions officielles de la LEWB.

Les Coupes sont ouvertes à tout cavalier détenteur d'une licence (voir tableau synoptique des licences par hauteur) de choix GEPL ou ORV estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV et aux montures enregistrées ou immatriculées à la FRBSE.

Un cavalier peut prendre part à deux coupes différentes obligatoirement dans des hauteurs joutantes et avec des montures différentes.

Il est admis un maximum de 3 montures par cavalier. Le cavalier devra en choisir une pour la finale.

Les montures participant à une des Coupes sont automatiquement exclues de toutes les autres épreuves du concours, même HC, ainsi que d'un clear-round éventuel.

- Les paires qui sont éliminées ou qui abandonnent en demi-finale, ainsi que les montures non choisies pour la finale, pourront prendre part à leur finale ou à une finale de hauteur directement inférieure, hors-classement.

La demi-finale est ouverte, la finale est fermée.

Type	50 et 60 cm	
<u>d'épreuves</u> :	Demi-finale	BA temps différé (274.2.5)
	Finale	BA 2ph (274.1.5.3)

70 et 80 cm	
Demi-finale	BA 2ph (274.1.5.3)
Finale	BA BAC (238.2.2)

Tout le monde repart en finale sauf les éliminés et les abandons en demi-finale. Le cavalier remportant l'épreuve finale gagne la coupe du GEPL de sa hauteur.

En cas d'ex-aequo à n'importe quelle place, le résultat de la demi-finale sera déterminant.

Inscription pour les Coupes GEPL :

Forfaits pour les 2 épreuves (la demi-finale et la finale) : 40€.

Les inscriptions doivent se faire selon les modalités GEPL et au plus tard à la date de clôture prévue à l'A-P.

Les inscriptions des paires non reprises pour la finale ne seront pas remboursées.

Prix :

Prix pour la demi-finale et la finale : pour la ½ finale, prix = prix de la hauteur 90 cm. Pour la finale, prix = prix de la hauteur 100 cm.

Obligations pour l'Organisateur des Coupes GEPL :

Tout cercle désireux d'organiser les Coupes GEPL devra se soumettre impérativement aux directives suivantes :

- Prévoir un protocole pour la remise des prix du podium (personnalités, sponsors, officiels ...)
- Prévoir un podium pour le classement général.
- Soigner la décoration florale en piste.

G.E.P.L - Secrétariat : Rue des Prémontrés, 12 à 4000 Liège – www.gepl.net – secretariat@gepl.net

Tél 04/279 46 26 - **Fax** 04/277 03 04 - **ING** BE03 3400 4083 1984 - **TVA** BE 473 841 139

RPM Tribunal de l'entreprise de Liège – division Liège